

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 12 MARS 2013
Procès-verbal n° 03-2013

L'an deux mille treize, le douze mars, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE - Jacques PRAT - Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL - Gérard VUILLERMET - Bernard GRANGE - Michel VIALLET - Jean NORAZ - Philippe GRANGE - Denis VINCENT - Alberte RETORNAZ
Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ

1- COORDINATION DE LA GESTION INTEGRÉE DES RISQUES NATURELS (GIRN)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet « Coordination de la Gestion Intégrée des Risques Naturels » de Maurienne 2013 et son contenu, s'engage à financer la part de la commune de Valloire dans cette opération, soit un maximum potentiel de 2 640 € TTC correspondant à 50 % de la part de 5 280 euros € TTC, approuve le plan de financement de l'opération et inscrit cette dépense au budget 2013 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

2- PROJET DE RÉALISATION D'UNE NOUVELLE RESIDENCE DE LOGEMENTS POUR TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le concours de l'OPAC de la Savoie pour la réalisation de 5 logements pour travailleurs saisonniers au hameau des Verneys, de garantir les emprunts que l'OPAC de la Savoie sera appelé à contracter pour la réalisation de cette opération, d'exonérer du paiement de la taxe d'aménagement la première catégorie des organismes d'HLM visée à l'article L 411.2 du Code de la Construction et de l'Habitation et de confier au CCAS la gestion de la future structure.

3- COUPES DE BOIS

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 2 abstentions (Cyrille JULLIEN et Pierre CORNU) et 1 voix contre (Denis VINCENT), décide de réaliser la coupe de bois sur la parcelle 16 comme suit :

Position par rapport à l'aménagement	Parcelle	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel (1) pour les coupes vendues	
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois/Pied	Bois façonné contrat
Coupes réglées	16		600	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4- AVIS SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les observations issues de la réunion de travail du 31 janvier 2013, et autorise Monsieur le Maire à transmettre cet avis à Monsieur le Préfet.

5- MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION POUR VOIES ET RÉSEAUX (PVR) SUR LE SECTEUR DES CHOSEAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation du réseau d'électricité dont le coût total estimé s'élève à 52 167.00 euros HT, et fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 12.00 € HT.

6- PROMESSE DE VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTÉLÉPHONE (SFR)

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 abstention (Pierre CORNU) et 1 voix contre (Gérard VUILLERMET), approuve le contenu de la promesse unilatérale de vente d'une parcelle communale à la Société française du Radiotéléphone (SFR) et autorise Monsieur le Maire à signer cette promesse et tous les actes nécessaires à sa réalisation.

7- RÉFECTION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE DE L'AVENUE DE LA VALLÉE D'OR AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE MARTOÏA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 d'un montant de 31 945.73 € HT qui porte le montant total initial du marché de 188 298.71 € HT (options 2 à 4 incluses) à 220 244.44 € HT avec l'entreprise Martoïa et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

8- RÉFECTION DES RÉSEAUX HUMIDES DES CLOTS AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE MARTOÏA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 d'un montant de 9 488.88 € HT qui porte le montant total initial du marché de 213 581.55 € HT à 223 070.43 € HT avec l'entreprise Martoïa et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

9- TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, de supprimer un poste d'ASVP saisonnier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 12 mars 2013 à 22h00.